

Bourse Municipale d'Enseignement Supérieur

Dossier disponible : dès Août 2024

A rendre avant le 31/12/ 2024

CONDITIONS

- **Être déclaré fiscalement à LIEVIN ou être à la charge de ses parents résidant eux-mêmes sur la commune de Liévin (foyer fiscal).**
- Être âgé(e) de moins de 25 ans.
- Être inscrit(e) et suivre régulièrement des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé (universités, école de commerce, écoles d'ingénieurs, etc...) situé en France ou à l'étranger.
- Bourse versée dès réception du certificat de scolarité.
- Ne pas être redoublant ou ne pas préparer une seconde fois une première année.
- Ne pas être en contrat d'apprentissage ou d'alternance.
- Adresser la demande **avant le 31/12 de l'année d'inscription.**

JUSTIFICATIFS (obligatoires)

- Copie d'une pièce d'identité.
- Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur la commune de LIEVIN du demandeur ou celui des parents en cas de rattachement de l'étudiant.
- Justificatif de domicile liévinois datant de moins de 2 mois.
- Copie du livret de famille permettant de vérifier la filiation.
- Dossier d'inscription avant le 31 décembre de l'année d'inscription dûment complété.
- Certificat de scolarité.
- RIB / IBAN de l'étudiant.

MONTANTS

- **Etudiant en 1 ère année : 150€**
- **Etudiant en 2^{ème} année : 200€**
- **Etudiant en 3^{ème} année (licence) : 300€**
- **Etudiant à partir du Master 1 : 400€**
- **Etudiant à partir du Master 2 : 500€**

Les étudiants pourront bénéficier de cette aide pour les 5 premières années d'études (sans redoublement).

**Le dossier est à retirer au Service Scolaire – Centre Roland Outtier – 309 rue
Clovis – 62800 LIEVIN,
ou à l'adresse email scolaire@lievin.fr.**